

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2019**

**Étaient présents :** Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

**Étaient absents excusés :** M. Jacques AUGRIS et Mme Katia GAUDIN.

**Pouvoirs :** M. Jacques AUGRIS à M. Jean-Claude LAFRÉCHOUX et Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Claude LAFRÉCHOUX a été élu secrétaire de séance.

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2019.
2. JURY D'ASSISES – LISTE PRÉPARATOIRE.
3. DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1.
4. EXAMEN DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN SÉJOUR EN CLASSE DÉCOUVERTE AU CPA DE LATHUS - OCCE 86 COOP SCOL ELEM SAVIGNE-.
5. SORÉGIES – « RUE DE LA SABLIERE » MISE EN PLACE DE 14 CANDÉLABRES EN LIEU ET PLACE DES ANCIENS SUPPORTS BÉTONS – ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX – FACE C.
6. QUESTIONS DIVERSES.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2019 :**

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 16 mai 2019.

**JURY D'ASSISES – LISTE PRÉPARATOIRE :**

Mesdames GERMANAUD Karine, PAGOT Brigitte et PELLADEAUD Sévrine, ont été tirées au sort pour être inscrites sur la liste préparatoire pour l'année 2020.

**DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la décision modificative de crédits suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
198 (040) : Neutralisations des amort des subv. équip. versées	9 086.17	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	9 086.17
	9 086.17		9 086.17

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	9 086.17	7768 (042) : Neutralisation des amort des subv. équip. versées	9 086.17
	9 086.17		9 086.17

<b>Total Dépenses</b>	<b>18 172,34</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>18 172,34</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

**EXAMEN DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN SÉJOUR EN CLASSE DÉCOUVERTE AU CPA DE LATHUS - OCCE 86 COOP SCOL ELEM SAVIGNE- :**

Après lecture de la demande et du projet, avoir entendu les précisions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas donner suite. Un courrier sera adressé à M. le Directeur.

**SORÉGIES – « RUE DE LA SABLIERE » MISE EN PLACE DE 14 CANDÉLABRES EN LIEU ET PLACE DES ANCIENS SUPPORTS BÉTONS – ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX – FACE C :**

Par délibération en date du 18 janvier 2018 le Conseil Municipal a demandé à bénéficier du programme FACE C 2019 enfouissement. Le montant des travaux à réaliser a été estimé à 180 000 € entièrement subventionné par le SIEEDV et le FACE. S'est engagé à réaliser en parallèle de l'enfouissement des réseaux électriques, l'enfouissement des réseaux d'éclairage public estimés à 90 000 € HT. Concernant l'enfouissement des réseaux de télécommunications, le coût estimatif de cette opération serait de 75 000 € HT.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire donne lecture du devis établi par SORÉGIES, d'un montant de 55 025.68 € TTC pour la mise en place de 14 candélabres en lieu et place des anciens supports bétons, ainsi que de la demande de subvention au Syndicat Energie Vienne (SEV) d'un montant de 10 006.87 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte le devis de SORÉGIES d'un montant de 55 025.68 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec SORÉGIES ainsi que la demande d'attribution de subvention avec le Syndicat Energie Vienne (SEV).

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Lecture du courrier de CICÉRON sollicitant une aide financière de 50 € pour la mise en place de quatre ateliers piscine au centre aquatique Odä.
  - ↳ Cette demande sera étudiée au moment du vote des subventions.
- Lecture du courrier des Docteurs du cabinet médical de SAVIGNÉ concernant le problème du sous-effectif de médecins de notre région et plus particulièrement de nos communes de Savigné et de Charroux. Ce problème va s'aggraver par le non remplacement des médecins qui partiront en retraite avec un pic prévisionnel en 2021. Dans l'hypothèse d'une organisation de la MSP sur un mode multi-sites avec conservation du bâtiment du cabinet médical de Savigné (extension à envisager), les propriétaires du cabinet médical mettent en vente le bâtiment.
  - ↳ Le Conseil Municipal pense que ce serait plus une compétence communautaire pour l'achat du bâtiment.
- \* M. Nicolas BROSSARD demande : « Combien faut-il donner pour obtenir quelque chose ? »

M. le Maire lui répond « cher » sur le ton de la plaisanterie et lui demande pourquoi ?

M. BROSSARD : « Le chemin de Bellevue est plein de nids de poule et l'élagage n'a pas été fait »

À propos de l'entretien des chemins, remarque lui est faite qu'il fait partie de la commission et que s'il avait été présent il aurait pu s'exprimer.

M. BROSSARD rétorque que les réunions de commissions ont toujours lieu à des moments où il ne peut pas venir.

Alors que M. le Maire tente d'intervenir, M. BROSSARD très en colère quitte la séance, sans un mot, à 21 h 10 mn.

La réponse que M. le Maire souhaitait apporter est que la journée des chemins est en partie faite par des bénévoles et qu'on ne peut leur exiger des résultats. S'il y a eu manquement, il y a toujours possibilité d'y remédier dans les mêmes conditions soit, le paiement des graviers par la Commune, ce qui a, par ailleurs, été communiqué à M. BROSSARD et à son père M. Michel BROSSARD ; le nécessaire ayant été fait auprès de l'Entreprise BARRÉ qui est informée que si M. BROSSARD vient chercher des cailloux pour le chemin il faut les facturer à la Commune.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.